

## **Arrêté ministériel nommant les membres de la Commission de Sélection des Films**

**A.M. 24-03-2016**

**M.B. 26-04-2016**

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, l'article 3, § 1<sup>er</sup> et § 2, remplacé par le décret du 20 juillet 2005, l'article 3, § 4, remplacé par le décret du 1<sup>er</sup> février 2008, et l'article 8 modifié par le décret du 20 juillet 2005 et complété par le décret du 10 novembre 2011 ;

Vu le décret du 11 janvier 2008 portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel ;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, le titre I<sup>er</sup> modifié par les décrets du 10 novembre 2011 et 17 juillet 2013, et l'article 68sexies inséré par le décret du 10 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, le chapitre II ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 septembre 2012 nommant les membres de la Commission de Sélection des Films ;

Considérant les appels à candidatures publiés au Moniteur belge le 14 novembre 2014 et le 20 juillet 2015 ;

Considérant les courriers adressés aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées en date du 22 juillet 2015 ;

Considérant le renouvellement des membres siégeant en qualité de représentants de tendances idéologiques et philosophiques conformément à l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel ;

Considérant que conformément à l'article 2, alinéa 2, de l'arrêté du gouvernement de la communauté française du 23 juin 2006, les membres de la Commission de Sélection des Films ont été sollicités, le 23 avril 2015 pour les effectifs et le 7 mai 2015 pour les suppléants, quant à la possibilité de prolonger leur mandat en tant que membre effectif ou suppléant,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés membres effectifs de la Commission de Sélection des Films :

a) au titre de professionnel pouvant justifier d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel :

1. M. ABRASSART Olivier
2. Mme BARBE Martine
3. M. BASTIN Jean-François
4. Mme BORILE Gabrielle
5. M. BRANDEBOURG Laurent
6. Mme COMMENGE Eve
7. Mme CRATZBORN Véronique
8. Mme DAVID Pauline
9. M. DELISSE Luc
10. Mme FESTRE Marina
11. Mme FLORES SILVA Beatriz
12. M. GOLDBERG Michaël
13. Mme GUEGUAN Anne-Laure
14. M. HABRAN Dany
15. Mme HISLAIRE Anne
16. Mme HOSTE Françoise
17. Mme KERVYN Marie
18. Mme LEU Pamela
19. Mme LEVIE Françoise
20. Mme LEVIE Joëlle
21. M. PLANTIER Luc
22. M. RAMIREZ Ronnie
23. M. VAN BEUREN Eric
24. Mme VANHOUTVINCK Valérie
25. M. VAN MALDERGHEM Olivier
26. M. VERESS Matyas
27. Mme VINDEVOGEL Denise
28. Mme WOLFF Françoise

b) au titre de représentant d'une organisation représentative d'utilisateur agréée :

1. M. ANDRES Sébastien
2. M. DE BATTICE Arnauld
3. M. DE BAUW Geneviève
4. M. DEMUYNCK Arnaud
5. M. FEVRIER Yves
6. M. KAUFFMANN Philippe
7. M. GILLOT Vincent
8. M. HATZFELD Rémy
9. Mme LETURCQ Vania
10. M. LHOEST Stéphane
11. M. NEZRI Geneviève
12. M. POUTTE Manu
13. Mme PIRAS Psyché
14. Mme RADABAN Inès
15. M. RIGA Jean-Claude

16. M. RINGER Yves
17. M. SCHELLENZ Sebastian
18. M. SOJCHER Frédéric
19. M. TOMSON Delphine
20. M. WAJNBERG Marc-Henri

c) au titre de représentant d'une tendance idéologique et philosophique:

1. M. BELLEN Renaud pour le Parti Socialiste ;
2. M. FRIES Michaël pour le Centre Démocrate Humaniste ;
3. M. LAMPAERT Samuel pour Ecolo ;
4. Mme MOYAERT Johanne pour le Mouvement Réformateur.

**Article 2.** - Sont désignés membres suppléants de la Commission de Sélection des Films :

a) au titre de professionnel pouvant justifier d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel :

1. M. BOREUX Jean
2. M. de BRACONNIER Mathieu
3. M. COLETTE Jean-Julien
4. M. DE VOGHEL Gilles
5. M. LAFOSSE Joachim
6. Mme. LEMAIRE Catherine
7. Mme. LEMAL Geneviève
8. Mme LEVY-MORELLE Anne
9. Mme. MAHY Christelle
10. M. MEES Michel
11. Mme. REY Isabelle
12. M. LEGUEBE Wilbur
13. M. TRACQ Bruno
14. M. VAN ZUYLEN Thomas

b) au titre de représentant d'une organisation représentative d'utilisateur agréée :

1. M. d'AGOSTINO Eric
2. Mme BERGMAN Martha
3. M. BODINEAUX Aurélien
4. M. CASTADOT Frédéric
5. M. d'AOUST Benjamin
6. Mme HOUDOVA Eva
7. M. LAMBERT David
8. Mme PIREAUX Christine
9. Mme TRUC Isabelle
10. Mme WARNAUTS Cassandra

c) au titre de représentant d'une tendance idéologique et philosophique:

1. M. COPPENOLLE Simon pour Ecolo ;
2. Mme FELD Noémie pour le Parti Socialiste
3. Mme FINIZIO Letizia pour le Centre Démocrate Humaniste ;
4. Mme SMET Gaëlle pour le Mouvement Réformateur.

**Article 3.** - Les membres visés à l'article 1<sup>er</sup>, a) 18, à l'article 1<sup>er</sup> b) 1 et 9, à l'article 2 a) 2 à 7, 9 à 12 et 14 et à l'article 2 b) 1 à 3, 5, 7 et 10 sont nommés pour un mandat d'une durée de trois ans.

Les membres visés à l'article 1<sup>er</sup>, a) 1 à 17 et 19 à 28, à l'article 1<sup>er</sup>, b) 2 à 8 et 10 à 20, à l'article 2 a) 1, 8 et 13 et à l'article 2 b) 4, 6, 8 et 9 sont nommés jusqu'au 11 septembre 2018.

Les mandats des membres visés à l'article 1<sup>er</sup>, c) et à l'article 2 c) seront renouvelés conformément à l'article 2, alinéa 3, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel.

**Article 4.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 septembre 2012 nommant les membres de la Commission de Sélection des Films est abrogé.

Bruxelles, le 24 mars 2016.

Mme J. MILQUET